

*Initiatives ministérielles*

nuera de payer la moitié des frais, le reste étant divisé à parts égales entre la province et le gouvernement fédéral. Quant aux frais d'administration, ils seraient partagés entre les gouvernements fédéral et provincial.

Ce nouvel arrangement coûtera au moins 500 000 \$ de plus aux contribuables de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qu'ils n'ont pas les moyens de payer. Cela plongera ce petit nombre de contribuables dans le marasme.

Je me suis réjoui d'entendre le ministre dire, la semaine dernière, en réponse au député d'Algonia qui a rendu des services inestimables dans le cadre des travaux sur ce projet de loi, qu'il est prêt à établir un calendrier de mise en oeuvre de la nouvelle formule de partage avec l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une bonne nouvelle et cela devrait faire diminuer la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'immédiat, mais, au bout du compte, le résultat sera le même. Dans quelques années, le programme d'assurance-récolte coûtera plus de 500 000 \$ aux contribuables de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qu'ils n'ont pas les moyens de payer. Finalement, le nouveau programme sera moins utilisé que l'ancien.

Le gouvernement fédéral nous dit: «Payez maintenant et voyez ce que vous retirerez plus tard.» Eh bien, cette perspective ne plaît pas aux agriculteurs, pas plus qu'elle ne plairait à quelqu'un d'autre en pareil cas. On a pu s'en rendre compte lorsque des modifications ont été apportées à la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Le gouvernement fédéral s'était déchargé de ses responsabilités sur les autres une fois de plus. Par conséquent, aucun agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard ne peut se prévaloir des dispositions de la loi. Il n'y avait absolument personne pour se charger de l'application de loi à l'Île-du-Prince-Édouard et les agriculteurs ne voyaient pas le moindre avantage à l'utiliser.

L'assurance-récolte revêt une importance vitale pour les agriculteurs. Pour eux, elle est la garantie que, si le malheur frappe, ils ne seront pas totalement dépouillés, qu'ils pourront récupérer leurs coûts. Toutefois, si l'adhésion au programme est d'un prix prohibitif, les agriculteurs prendront le risque de ne pas s'assurer.

Il a été prouvé, chez nos gentils voisins du Sud, les États-Unis, que les agriculteurs préfèrent croire que le temps sera clément que compter sur l'assurance-récolte, à moins que les primes ne soient abordables et la protection, importante. Les agriculteurs ne souscrivent pas à

une assurance qui ne leur garantit pas qu'ils finiront par être plus avancés que s'ils n'y avaient pas souscrit.

Puisque nous ne pouvons pas, en tant que nation, nous permettre de voir s'allonger encore la liste des agriculteurs qui ont fait faillite, il incombe aux gouvernements d'améliorer les programmes comme l'assurance-récolte au lieu de se contenter d'en relever les coûts. La tragédie qui se déroule actuellement en Saskatchewan pourrait se produire dans d'autres régions du Canada, et les risques seront encore plus grands à l'avenir à cause de l'instabilité de l'environnement causée par l'effet de serre, l'amin-cissement de la couche d'ozone et le comportement normal du temps. J'espère que le gouvernement continuera à être généreux pour les agriculteurs de la Saskatchewan et qu'il améliorera les programmes destinés aux autres agriculteurs canadiens plutôt que d'aggraver les difficultés qui peuvent empêcher l'agriculture d'être une industrie prospère et essentielle.

Si nous appuyons nos agriculteurs, nous n'avons rien à craindre des mesures commerciales américaines, du moins rien de plus qu'actuellement. Il est de plus en plus évident que les Américains subventionnent leur agriculture autant ou même plus que nous. La question de savoir si l'agriculture bénéficie de subventions à la vente ou à la production relève de la sémantique. Les États-Unis ne sont pas prêts à abandonner leurs agriculteurs aux forces du marché et nous ne devrions pas l'être non plus. Nous devrions le leur dire.

Nous n'avons aucune raison de nous lancer tête baissée dans un exercice de réduction des subventions pour leur plaisir. Les Américains ne seront pas satisfaits tant qu'ils ne pourront pas concurrencer les producteurs des autres pays. Quand ils ne peuvent pas nous concurrencer, ils croient que nous trichons. Ils pensent que nous obtenons quelque chose gratuitement, que nous recevons de l'aide de notre gouvernement.

Tant que nous ne nous entendrons pas sur ce qu'est une subvention, l'Accord de libre-échange sera une farce, en ce qui concerne l'agriculture.

Pour conclure, le ministre dit que la loi touche à un domaine de compétence provinciale. Et pourtant, il modifie le programme sans le consentement des dix provinces. Il a le consentement de seulement sept d'entre elles. La loi dit clairement qu'il faut le consentement mutuel ou un préavis de cinq ans pour la modifier. Ces conditions n'ont pas été respectées. Le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Colombie-Britannique n'ont pas donné leur appui. De plus, le gouvernement a modifié l'esprit de l'ancienne loi quand il a remplacé l'obliga-